

Présents : 150 personnes environ, CA de la MJC et représentants FFMJC, FDMJC, UL Nancy, personnels de la MJC.

**Rappel de F. Retournard, Présidente** : missions et champs d'actions de l'association MJC des 3Maisons, sous convention avec la Ville ; objectifs de renouvellement du projet de la MJC<sup>1</sup>

### Ordre du Jour

1. Information et échanges sur la continuité du projet associatif de la MJC au regard des propositions de la ville de Nancy
2. Animation d'ateliers participatifs sur l'évolution du projet de la MJC avec les adhérents intéressés
3. Information sur un travail participatif proposé aux habitants du quartier et aux différents partenaires
4. Information sur l'ouverture des candidatures pour 10 sièges vacants au Conseil d'Administration
5. Calendrier de travail en amont de l'AG ordinaire 2017

**Y. Colombain** (ULMJC, directeur MJC Lillebonne) présente l'organisation de l'AGE, 1ère étape d'une démarche visant à réorganiser le projet associatif. Méthode : 2 temps de travail, 1 temps de recueil des candidatures pour cooptation jusqu'à AGOrdinaire. Il est demandé d'éteindre tous les téléphones ou registres.

### **POINT 1 : Information et échanges sur la continuité du projet associatif de la MJC au regard des propositions de la ville de Nancy**

**INFORMATIONS DE LA VILLE** (les élus P.Baudot et E.Euvrard-Peureux représentent le maire de Nancy)

**P.Baudot** « préciser le projet ville, repositionner les choses et le déroulé depuis 1 an :

- Nancy en termes socio-culturel : 7 MJC pour 5M €, vraie politique depuis des années, important pour la Ville, très attachée à ses MJC ; **pas question de supprimer la MJC3M.**
- La ville ne veut pas sacrifier 1 partie du projet socio-éducatif défendu au conseil municipal
- Rappel : convention unique Ville/Union Locale des MJC, déclinée pour les 7 MJC.
- Début 2016, demandé que MJC revoie les conventions avec les artistes, pour 1 an car pouvait se développer un projet de changement du quartier, sans l'ancienne école ni jardin partagé. « Position de la ville il y a 1 an ».
- But : construire un projet d'avenir avec la MJC (évolution du quartier et nouvelle route) dans un esprit de négociation et discussion, dans le respect des associations ou assimilées, pétitions et divers mouvements.
- Plusieurs réunions au cours de 2016, n'a jamais remis en cause les activités propres de la MJC (notamment CLSH, périscolaire, jardin partagé: a juste précisé qu'il pourrait être déplacé). Seuls les ateliers d'artistes devaient bouger (rappel, termes du projet et des conventions : lancement de 2 ans, renouvelable 1 an pour « pépinière d'artistes »).
- « Le CA nous a interrogé, donc nous avons fait une lettre pour dire à la MJC :
  - 1.Qu'on la maintiendrait en proposant l'extension du bâtiment Cube »
  - 2.Pour ce faire, zone protégée à venir pour permettre maintien d'un jardin partagé.
  - 3.Si projet il y a, notamment vente de l'annexe, on garderait l'aspect architectural
  - 4. Nous ne souhaitons pas garder l'annexe et l'ensemble du jardin partagé (prêté à titre précaire et révocable, la CUGN voulait déjà le vendre il y a 3 ans, on a demandé prolongation du projet)»

Tout cela a été porté par écrit et on attend que la MJC nous aide à développer le projet. »

« Nous avons reçu le collectif et donné des pistes d'orientation, autres que « bétonner » comme je l'ai lu dans dans la presse. »

### ECHANGES (résumé)

**7 membres du Collectif Nos3Maisons** lisent un texte<sup>2</sup>, demandent que chaque membre du CA donne sa position pour lui renouveler sa confiance et que ceux opposés au maintien des 3 lieux démissionnent.

<sup>1</sup> Texte intégral en annexe 1

<sup>2</sup> Voir ce texte en annexe 2

**P.Baudot:** «Je ne veux pas vous laisser dire que la ville veut supprimer le jardin et certaines activités. J'ai toujours demandé au CA quelles salles étaient nécessaires » Je souhaite que mes propos soient rapportés sans déformation.

**Adhérents :**

- problème de vocabulaire : activités très larges de la MJC, non réduites au catalogue.
- les membres de la municipalité (et du CA) connaissent-ils vraiment toutes les activités de la MJC?
- insistance sur ateliers d'artistes, ce n'est pas la seule activité de l'annexe : nombreuses manifestations populaires, spectacles... L'ensemble est beaucoup plus large

**P.Baudot :** c'est la ville qui a demandé à la MJC de se protéger juridiquement sur ses accords avec artistes (régulariser car pas fait). « Je représente la ville et la jeunesse, ce sont mes responsabilités. On assume tout, y compris sur certaines erreurs. »

**Position de membres du CA :**

**B.Wieczorek:** on n'a jamais voté sur le projet de la ville, ni pris position en CA. Seule position exprimée : la motion. Je demande de revoir projet avec maintien de l'annexe et soutiens la motion.

**M.Levy :** ma position est uniquement celle de la motion adoptée à l'unanimité : non seulement les activités, mais aussi relations avec les artistes et jardin partagé. CA d'accord pour continuer à travailler le projet associatif avec la ville, mais ne pas sauter à la conclusion avant les débats.

**A.Mrowicki:** même position, je soutiens la motion du CA et aussi le collectif.

**D.Toussaint :** d'accord sur l'importance de tout ce qui se passe ici. Il y a de la culture partout, dans les 3 zones, car il y a **échanges**. Je reste d'accord avec la motion.

- est-ce que tous les locaux sont indispensables aux activités actuelles ?
- est-ce que le projet, écrit il y a 10 ans, est encore d'actualité? Il faut le faire évoluer en prenant en compte les changements et ce qui se passe à l'annexe. AGE légitime pour y travailler? Aller plus loin que des invectives et travailler ensemble sur le nouveau projet. »

**G.David** « c'est la 1ère fois que j'entends poser la question de l'adéquation des locaux et du projet. Je suis défiant de la présidente qui complot dans votre dos et a fait limoger le directeur. Je suis défiant de la FFMJC et totalement d'accord avec collectif qui demande la démission du CA ».

**F.Ducreau** engagement porté en tant qu'administratrice : valeurs de l'éducation populaire

- faire évoluer le projet associatif (m'y suis employée depuis 30 ans)
- assurer la survie de la MJC
- préserver les emplois des salariés

J'ai vécu de bons moments à l'annexe, nous y avons voulu des artistes et je veux continuer à faire vivre le projet. On ne m'a pas demandé mon opinion sur le projet de vente de la ville, je ne vois pas comment la faire changer d'avis » Municipalité élue démocratiquement.

**T.Milanese** se réjouit qu'après 1 an le débat soit encore vif avec beaucoup de participants, c'est positif : sujet très concernant. Au lieu de vendre, propose que l'ancienne école puisse héberger toute la MJC. Tous les membres du CA sont de bonne volonté et veulent la défendre, position très difficile pour la Présidente. Le CA ne peut pas s'exprimer clairement, car tous les membres ne sont pas d'accord.

Ici tout le quartier se mobilise, or le CA est cantonné aux activités de la MJC. Question + vaste.

Positions cristallisées depuis 1 an, beaucoup d'échanges contradictoires, maintenant on doit proposer, tout en maintenant nos convictions et on sera fiers de notre quartier.

**F.Retournard, Présidente :** Je ne suis pas contre les artistes, bien au contraire, je les ai toujours défendus. Quand on a eu le jardin, j'ai signé convention pour 3 ans, puis re-signée jusque fin 2018, je me suis engagée pour ce délai. Si la CUGN le reprend, c'est son droit. On nous a assuré qu'on aurait toujours un jardin partagé, mais moins grand. Ma volonté est de travailler pour que la MJC et ses emplois soient pérennes, ainsi que les ateliers d'artistes. Dans quels locaux, je ne sais pas.

**Y.Fremaux** (Délégué Régional FFMJC)

- Rappelle la convention ville-MJC, obligation contractuelle (triennale, évaluée annuellement).: a constaté que ses termes avaient été rompus et qu'il convenait de restaurer le dialogue .Conteste le terme de limogeage du précédent directeur.
- Sur le projet, notre position est de soutenir l'association dans son projet et respecter sa souveraineté. Je ne dois pas me positionner sur ses choix.
- Élément clé du projet fédéral : la **co-gestion** « doivent participer au projet d'une MJC ses adhérents, ses salariés et également les collectivités locales ».
- Soutient la motion, oeuvre (difficile) d'éducation populaire.
- Le CA n'a pas de consensus hors motion, mais débats en cours.

**P.Baudot** : arbitrages de la ville et orientations à prendre. Certains arguments entendus : le jardin peut être redimensionné, l'OPH propose de loger les artistes près de la MJC « La fonction d'une ville est d'anticiper : ce n'est pas parce que vous pensez n'être pas écoutés qu'on n'entend pas ce que vous dites ».

#### **Paroles d'adhérents et/ou habitants du quartier et/ou membres du Collectif :**

- Aspect patrimonial de l'école « âme du quartier ». On ne peut pas toujours raisonner en m2. et détruire des choses qui ont une valeur de mémoire. Il faut la conserver, avec des artistes et le jardin partagé.
- Le collectif n'est pas indifférent et s'inquiète pour avenir des emplois et de l'association.
- Nous payons des impôts, nous habitons cette ville et avons notre mot à dire : « ces 3 lieux sont indissociables ».
- « L'école est ancienne, il n'y a plus de classes, mais c'est une école de vie »
- Je croyais jusqu'à aujourd'hui qu'on pourrait « faire autrement ». Tristesse, colère, indignation : la mairie décide sans concertation avec les intéressés, votre réponse c'est : « Achetez l'école ! ». Cette AGE est un moment d'imposture et de dupes : 1 an pour pouvoir parler avec le maire (à demande du Collectif) puis réunion à l'urbanisme (*idem*): aucun chiffrage des coûts de rénovation ou restructuration, mais 1.7M d'extension, consacrés surtout au dojo.
- Notre demande d'AGE suggère révocation du CA, vous répondez en nous proposant des petits ateliers.
- Employer le mot « friche » pour notre jardin partagé est un profond mépris de tout le travail fait. Vous voulez le délocaliser comme au Haut-du-Lièvre ? (terre agricole rapportée avec colza, clé à demander pour ses 9m2)... ici il y a du lien social et de l'excellente terre maraichère, travaillée depuis des siècles. Où est le lien social dans les potirons de la place Stan ?
- Nous, adhérents de la MJC, avons la chance d'avoir accès à ce terrain de 5000m2 de la CUGN grâce au travail, à l'énergie de Muriel, des salariés du jardin et des adhérents, dans une démarche collective et participative. Aujourd'hui nous cultivons collectivement et partageons ce qui est cultivé.
- Nous croyons que l'activité d'agriculture urbaine est l'avenir et souhaitons que ce jardin partagé puisse être un élément de la trame verte et bleue prônée par le Grenelle de l'environnement.
- 38 compagnies de spectacle vivant vivent grâce à ce bâtiment « école »
- Nous n'utilisons ni le jardin ni l'annexe, mais contents de cette MJC très vivante et riche, d'y avoir facilement des locaux, équipe très active ici. Face à face avec arguments opposés : les gens parlent de valeurs, partage, histoire, choses importantes dans la vie citoyenne et collective. Il faut penser à des propositions, que les personnes présentes sentent que leurs inquiétudes sont entendues et que le projet sera vraiment discuté (présidente d'une association présente à la MJC depuis 25 ans)

#### **Paroles d'architectes**

- Ce mouvement est essentiellement lié au fait de se séparer du bâtiment ancienne école : il est devenu la représentation de la MJC pour les habitants du quartier et doit rester public. La cour est la seule « place » du quartier, il s'y passe bcp de choses, les gamins du quartier n'ont aucun endroit où se retrouver. Ce n'est pas incompatible avec la MJC, ni avec l'extension du Cube, mais nécessite concertation et analyse urbanistique de territoire. 4700 personnes (*signataires pétition*) c'est bcp + que les adhérents de la MJC.
- Je n'imaginai pas qu'un lieu public collectif et bien commun soit vendu au privé. Le maire répond qu'il doit céder ce bâtiment pour mise aux normes techniques, car il n'en a pas les moyens. On m'a demandé d'aller à la réunion avec l'urbanisme, aucun document (n'existent pas), mais seulement des coûts estimés au m2. En revanche, documents très détaillés sur la construction de l'extension et du dojo, correspondant à une demande précise d'un CA. On dévoie complètement ce que doit être 1 projet et comment il doit être débattu.
- Je m'étonne que membres du CA ne soient pas en contact avec le collectif, qui s'est formé pour défendre cette MJC et ce qu'elle fait. Info donnée à plusieurs architectes compétents par les services d'urbanisme: « chiffres non négligeables ». Un architecte fait des projets sur un programme, qui doit être donné par la MJC. Les services techniques n'ont été très précis que sur le dojo de compétition et ses impératifs : il prendra bcp de m2 de l'extension, pour toutes les activités de la MJC, il ne restera qu'une salle polyvalente à se partager. Il faut geler l'extension et d'abord retravailler sur le projet de quartier et les besoins de la MJC. Le CA est bloqué, d'où mobilisation car le projet en force de la mairie ne nous correspond pas, ni à la MJC.
- L'école est notée 3/5 dans le recensement des bâtiments Art Déco de Nancy (sélection drastique). Eléments remarquables du bâtiment, y faire des logements serait stupide car ce n'est pas sa fonction. Dire qu'il n'est pas rénovable aussi stupide que le dire pour la place Stan. Les services techniques n'ont

pas d'éléments, car vous ne leur avez pas demandé d'y travailler, contrairement au projet d'extension. Il faut alerter les habitants, discuter et revoir les destinations des locaux.

**P.Baudot répond** : Vous avez en effet été reçus par nos services, les choix de la ville peuvent être critiqués, les lieux publics sont de toutes sortes et toutes les collectivités essaient de rentabiliser leurs m2. Projet de dojo : essayer de reprendre ce qui se passe dans l'annexe pour que la MJC puisse continuer ses activités (pas besoin de pression de FFJ ou autre) : il sera sous la responsabilité de la MJC et non de la ville, ni de la FFJ. La MJC pourra y développer d'autres activités. Quand on reconstruit ou réaménage un lieu, on le fait aux normes, car elles sont imposées et on ne fait pas les choses à moitié.

**Adhérent (collectif)** : légalité de la vente oui, mais sa légitimité ? Si le maire l'avait mis dans son programme, pas sûr qu'il aurait été élu, vu le nombre de signataires à la pétition. La municipalité devrait renoncer, ou l'inscrire dans son programme pour ré-élection en 2020.

**P.Baudot** : le projet ne peut pas tout anticiper (ex: baisse des dotations en 2014). La vente n'est pas pour tout de suite. Je ne connais pas l'appel à projet sur l'annexe et le terrain, qui ne sont pas encore réunis. L'appel à projet actuel concerne la construction de l'extension.

**Adhérent (collectif)** : souligne que la notion de co-gestion a disparu de la discussion « les élus ont perdu 1 partie de leur autonomie. Les réalités de vie des habitants et les réalités de gestion des dirigeants se heurtent, et pas seulement à Nancy, *cqfd* ». Il faut des financements nationaux aux fédérations nationales, qui ont été cassées : il n'y a plus de lieu pour parler.

**Y.Fremaux** : Echanges riches et intéressants, mais positions partagées au CA, il faut organiser des compromis. Sujet majeur : échanges à avoir sur le projet MJC. L'engagement est pris de créer les conditions pour que ces échanges aient lieu. C'est ce qui est demandé à la nouvelle directrice. Réfléchir au projet sans se demander si avec ou sans anciens/nouveaux bâtiments.

POINT 2 => annulé

POINT 3 => inclus dans les échanges/débats (*ci-dessus*)

#### **POINT 4 : Information sur l'ouverture des candidatures pour 10 sièges vacants au Conseil d'Administration**

**Roland** (adhérent, collectif, juriste) : propose d'élire de suite 15 nouveaux membres au CA. Le CA est-il disposé à faire élire les membres manquants ? Nous avons une liste de candidats. Rien ne s'oppose dans les statuts à ce que nous les élisions maintenant : nous sommes 150.

**F.Retournard** : On n'a jamais fait opposition à l'ouverture du CA. Il y a actuellement 16 membres élus, il reste donc 9 places disponibles (on ne compte pas les membres de droit).

**Y.Fremaux** lit dans les statuts « il revient au CA de déterminer l'OdJ de l'AGE ». Le CA a positionné cette AGE comme n'étant qu'une date dans la vie démocratique de l'association et l'AGO va se réunir bientôt. On peut donc ouvrir le CA pour 9 places, les statuts permettant de coopter en attendant l'AGO. Le CA a inscrit sa réflexion dans la logique d'éducation populaire et de co-gestion, c'est le consensus qu'il a trouvé, il ne construit surtout pas sa réflexion dans une logique de fermeture au collectif. Il faut formuler les propositions de candidatures pour que le CA puisse appliquer les modalités de cooptation.

**Le président d'une association hébergée** : nos adhérents s'inquiètent fortement de la situation, je demande un compte-rendu à communiquer à mes adhérents, qui font vivre cette MJC.

**D.Fagnot** retire sa candidature : pour lui, la cooptation sans vote par l'AGE est illégitime.

**M.A.Thouvenin** (FDMJC) explique le principe de cooptation en usage dans les MJC : on peut le juger peu démocratique, mais il permet de fonctionner, complétant le CA avec les forces volontaires, puis l'élire à la prochaine AGO »

**Roland** : les adhérents ont demandé la révocation du CA et sa réélection. Cite les statuts : « l'AG désigne, au scrutin secret, parmi les adhérents, les membres du CA ». J'en conclus que les choses demandées dans notre sollicitation d'AGE ne sont pas effectives, donc je demande solennellement à la Présidente la reconvocation d'une AGE prochainement, bien avant l'AGO. (*la plupart des membres du collectif s'en vont*)

*Protestations, car ils ne restent pas pour écouter les réponses et la suite des débats. Quelques échanges vifs, une dernière intervenante ne peut s'exprimer et l'assemblée est levée de facto.*

POINT 5 => annulé

**L'AGE est immédiatement suivie d'un CA, en vue de coopter les candidats déclarés par écrit.**